



Amicale d'Anciens Élèves du Lycée Lavoisier Paris 5ème

Charte de l'amicale LAVOISIER56-63

“L’objet de l’amicale Lavoisier56-63 est de retrouver un maximum de camarades et de se réunir une fois par an à proximité du Lycée.”

- 1- Amicale ouverte aux anciens élèves ayant foulé la cour de récréation du Lycée entre septembre 1956 et juin 1963, mais aussi aux autres acteurs.
- 2- Fourniture d'un bulletin d'adhésion avec signature et cotisation de 10€/2ans.
- 3- Autorisation que le nom des adhérents figure sous les photos de classes et autres événements de l'amicale publiés sur le site Internet.
- 4- Autorisation des adhérents de figurer avec toutes ses coordonnées personnelles sur la liste des membres publiée sur le site, accessible aux seuls membres par mot de passe.
- 5- Chaque adhérent fourni, en même temps que son adhésion, un CV succinct et une photo d'identité récente qui seront publiés sur le site.
- 6- La cotisation sert à couvrir les petits frais administratifs entre autre, les frais communs des raouts seront couverts par les participants uniquement.
- 7- L'amicale est gérée par un conseil d'administration de 10 membres maximum.
- 8- Le conseil d'administration délègue ses pouvoirs au bureau en élisant parmi ses membres 1 président, 1 vice-président, 1 secrétaire, 1 trésorier, pour 2 ans, renouvelables par $\frac{1}{4}$ tous les 2 ans ou après démission.
- 9- Le conseil d'administration se réunit au moins 1 fois par an lors du GRA (Grand Raout Annuel) de Paris, le dernier vendredi précédant les vacances scolaires de la Toussaint.
- 10- Les membres et toute personne ayant foulé la cour du Lycée entre 1953 et 1956, se réunissent autant de fois qu'ils le souhaitent, en particulier lors des déjeuner mensuels (en général le 1^{er} lundi du mois) et suivant l'agenda publié sur le site Internet de l'amicale.

Paris, le 30 octobre 2013